



Zone d'Activités existante "ABLIS NORD"

LOT 0
(Prunay en Yvelines)
9 945 m²
(surface arpentée et non garantie)

ROND-POINT d'accès
pour la Zone d'Activités
ABLIS - NORD 2

Chemin rural séparant les Communes de Prunay en Yvelines et d'Abdis

Surface sur la commune d'Abdis : 250 000 m² (surface arpentée et non garantie)

NOTA :
- Les limites reportées devront faire l'objet d'un Procès-Verbal de bornage et de reconnaissance de limites.
- Les limites reportées et les surfaces ne sont pas garanties.
- Les différents réseaux ne sont pas reportés sur ce plan.

Département des YVELINES
Communes de PRUNAY-EN-YVELINES et ABLIS
PROJET D'AMENAGEMENT : ZA ABLIS NORD II
Lieu-dit "Les Faures"

PLAN TOPOGRAPHIQUE

Echelle : 1/1000

PA sur ABLIS
Zone d'Activités
ABLIS - NORD 2

PLAN DE L'ETAT ACTUEL

21 / 07 / 2018
Echelle : 1/1000
Indice : B

PA 3

Architecte Baudoin sas
40, place Augereau
77610 la Houssaye en Brie
N° ordre des architectes
H1801838 et S10269

SEBAIL 79
33, avenue du Maine - BP 27
79755 PARIS CEDEX 15

Cadastre :
Prunay-en-Yvelines : section A
Abdis : section ZA

Système de coordonnées planimétrique : RGF 93 CC49
Altitudes rattachées au N.G.F (précision absolue : +/- 5cm)

Indice	Date	Objet
J	21/07/2018	Modification de la voirie entre les lots A et E.

CAFFAIRE : -
DOSSIER : 16130
FICHIER : 16130_H_DIV

Cabinet ARENTS-GORISSE
Géomètre Expert
101, Rue Charles de Gaulle
77720 MORMANT
Tél.01.64.06.96.91
Fax.01.64.06.96.97
contact@agt.fr

G77
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEIL EN CADASTRE

LEGENDE

—	Limites non garanties	156.25	Point mesuré par le cabinet ARENTS-GORISSE	■	Bassin et fossé de récupération des eaux pluviales de la voirie
—	Application du plan cadastral	154.81	Point issu d'un plan dressé par AXIS-CONSEILS le 05/05/2010	■	Zone de végétation dense
—	Limites de division garanties	155.00	Courbes de niveaux	■	Périimètre du projet sur la commune d'Abdis : 25 000 m ²
—	Closure			■	Périimètre du projet sur la commune de Prunay : 9 945 m ²
○	Regard d'eau usée				
○	Regard d'eau potable				
—	Conduite de refoulement				
—	Conduite d'eau potable				